



**EXTRAIT**  
**Du Registre des délibérations du Bureau**  
**Communautaire**

**DELIBERATION N° B04/2024 – 1**

**OBJET : AIRE DES GENS DU VOYAGE**

**Tarifs de l'Aire d'accueil des gens du voyage « Laverdoulette »**

L'An deux mille vingt-quatre et le **deux du mois d'avril (02.04.2024)** à 9 heures 00, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Terres des Confluences, convoqué le 27 mars 2024, s'est assemblé au foyer rural de Saint-Aignan, sous la présidence de Monsieur Dominique BRIOIS, Président de la Communauté de Communes.

**CONSEILLERS PRESENTS :**

M. BRIOIS Dominique, Président  
M. BESIERS Jean-Philippe, 1<sup>er</sup> Vice-Président  
M. LOPEZ Romain, 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Mme FORNERIS Dominique, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
M. GARGUY Bernard, 4<sup>ème</sup> Vice-Président  
Mme FEAU Annie, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente (à partir de la délibération n°5)  
M. BOUCHÉ Bernard, 6<sup>ème</sup> Vice-Président  
M. SAMAIN Hugues, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
M. JAMAIN Thierry, 8<sup>ème</sup> Vice-Président  
M. DELLAC Patrick, 11<sup>ème</sup> Vice-Président

**CONSEILLERS ABSENTS :**

Mme FEAU Annie, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente (jusqu'à la délibération n°4)  
Mme VISSIERES-DELVOLVE Marie-Thérèse, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
M. PREVEDELLO Xavier, 10<sup>ème</sup> Vice-Président

En conformité à l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé par voie de scrutin à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée, M. Hugues Samain ayant obtenu la majorité des suffrages, a été délégué pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## EXPOSE DES MOTIFS

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Terres des Confluences et, notamment la compétence obligatoire « Création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage » ;

**Vu** la délibération n°09/2022 - 6 par laquelle le conseil communautaire a décidé de déléguer certains pouvoirs au Bureau exécutif de la Communauté de Communes, notamment, conclure les conventions dans la limite des crédits prévus au budget concernant : les conventions conclues au-delà de deux parties signataires ;

**Considérant** qu'il convient d'actualiser les tarifs indiqués dans la décision 14/2018 du 21 mars 2018 conformément aux dispositions du III. de l'article 10 du décret 2019-1478 du 26 décembre 2019 ;

**Considérant** les tarifs présentés dans le tableau ci-dessous pour les droits d'usage de l'aire :

DESIGNATION	Tarifs Au 02/04/2024
Dépôt de garantie	100,00 €
Droit de place / jour / emplacement (toute journée commencée est due)	2,00 €
Consommation eau	1.80 € / m <sup>3</sup>
Consommation électrique	0,20 € / KWH

**Considérant** les tarifs présentés dans le tableau ci-dessous en cas de dégradations résultants autant de l'acte intentionnel de l'utilisateur que du manque d'entretien courant de sa part :

Indemnités en cas de dégradation partielle ou définitive (à retenir prioritairement sur caution)	Tarifs Au 02/04/2024
Dégradation volontaire	Plein tarif sur devis
Évier	235,00 €
Mélangeur évier	128,00 €
Vanne ¼ tour (sous évier)	7,50 €
Robinet mural (lave linge)	19,20 €
Tête de robinet	18,50 €
Siphon évier	4,60 €
Evacuation lave linge	18,50 €
Faïence / m <sup>2</sup>	38,00 €
Serrure verrou	36,00 €
Clé	60,00 €
Poignée	28,00 €
Porte douche / cloison	487,00 €
Interrupteur	15,00 €
Grille de ventilation	4,84 €
Graffitis / Traces de peinture	123,00 €
Tarif horaire de nettoyage	20,00 €
Serrure vert 3 pts	219,50 €
Barre de relèvement wc	33,00 €
Kit chasse wc	134,10 €
Grille d'aération / lumière	55,00 €
Robinet ¼ T	6,63 €
Évier EXT	266,50 €
Kit robinet + pommeau	184,22 €
Chapeau ext ventilation haute	28,00 €
Ampoule	12,75 €
Bonde évier	7,93 €
WC handicapé	243,92 €
Ensemble canalisation évier / machine à laver	44,00 €
Attache canalisation évier / machine à laver	4,50 €
Lecteur carte	328,00 €
Porte local technique	47,24 €
Paumelle de porte	15,00 €
Globe lumière	47,50 €

Indemnités en cas de dégradation partielle ou définitive (à retenir prioritairement sur caution)	Tarifs Au 02/04/2024
Dégradation volontaire	Plein tarif sur devis
Etendoir	150,00 €
Plots béton	30,00 €
Poubelle	12,00 €
Balai	6,00 €
Manche à balai	2,50 €
Pelle métal	6,00 €
Combiné wc nettoyage	5,00 €
Réducteur de prise	19,50 €
Perte carte	17,50 €
Arrêt de porte	18.79 €
Barre de relèvement WC	26.20 €
Gond	2.10 €
Capot protection siphon extérieur	47.14 €
Brique verre	6.04 €
Lavabo extérieur	256.81 €
Robinet mural évier	86.76 €
Carreaux 20 x 20 blanc	10.14 €
Carreaux 20 x 20 coco	43.88 €
Hublot anti vandale	30.74 €
Porte composite	653.66 €
Miroir	30,00 €
Réducteur de prise	18.00 €

### DISPOSITIF DE LA DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Bureau Communautaire :

- **autorise** Monsieur le Président de la Communauté de Communes à faire appliquer les tarifs présentés.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa :  
Transmission en Préfecture le : 05/04/2024  
Publication le : 05/04/2024

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

**LE PRESIDENT,  
D. BRIOIS**

Membres en exercice : ..... 12  
Présents : ..... 9  
Votants : ..... 9

Adoptée à l'unanimité des votants